|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………  **Avenant au contrat à durée déterminée / indéterminée signé le ………………. avec M……………………………………………………………………………….** |

ENTRE

Le/La ………………………………… *(nom de la collectivité)*, représentée par son …………… *(autorité territoriale)*, M………………………………… *(nom, prénom)*

ET

M………………………………… *(nom, prénom)* né(e) le………………à …………………… demeurant ……………………………………,

Considérant que M…………………………………, (*grade)* à temps complet ou non complet (…/35) exerce, à titre principal, des fonctions d'accompagnement socio-éducatif au sein d’un service ou d’un établissement énuméré à l’article 11 du décret n°2020-1152 analogues à celles prévues par l’un des cadres d’emplois visés par le décret[[1]](#footnote-1),

***OU***

Considérant que M…………………………………, (*grade)* à temps complet ou non complet (…/35) exerce des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées au sein d’un service d'aide et d'accompagnement à domicile mentionné aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

***OU***

Considérant que M…………………………………, (*grade)* à temps complet ou non complet (…/35) exerce les fonctions de *(au choix)* d’aide-soignant, infirmier, de puéricultrice, de cadre de santé de la filière infirmière et de la filière de rééducation, de masseur kinésithérapeute, de pédicure podologue, d’orthophoniste, d’orthoptiste, d’ergothérapeute, d’audioprothésiste, de psychomotricien, de sage-femme, de puéricultrice cadre de santé, d’auxiliaire de puériculture, de diététicien, d’aide médico-psychologique, d’auxiliaire de vie sociale, d’accompagnant éducatif et sociale au sein d’un service ou établissement énuméré aux 3° à 10° de l’article 10 du décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020,

Considérant que M…………………………………, (*grade)* à temps complet ou non complet (…/35) elle/il bénéficie de l’indemnité équivalente au complément de traitement indiciaire prévue par l’article 48 de la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 et du décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1**: L’article n° …………………… relatif à la rémunération est modifié comme suivant :

« *L’agent percevra, en outre, une indemnité équivalente au complément de traitement indiciaire instauré~~e~~ pour les fonctionnaires conformément au décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020.*

*Le montant brut de l'indemnité équivalente au complément de traitement indiciaire (49 points d’indice majoré) est défini par référence à la valeur du point d'indice. Il suit son évolution.*

*L’indemnité est versée mensuellement. Elle est réduite le cas échéant, dans les mêmes proportions que le traitement****. Elle est calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet.***

*L’indemnité est soumise à l’ensemble des cotisations sociales ainsi qu’aux prélèvements obligatoires.*

**ARTICLE 2**: Les autres dispositions prévues par le contrat de travail et ses avenants précédents demeurent inchangés.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général des Services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion de la Charente

- au Comptable de la collectivité

Fait à………………………,

le……………………………

Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),  - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) |

**Faire précéder la signature des parties par la mention manuscrite "Lu et Approuvé"**

|  |  |
| --- | --- |
| M………………………………… | Le …………. *(Maire ou Président)*,  *(Prénom, nom lisibles / Cachet et signature)* |

1. *Sont visés par le décret les cadres d’emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des psychologues territoriaux, des animateurs territoriaux, des adjoints territoriaux d'animation.* [↑](#footnote-ref-1)